



## Renseignements rupture conventionnelle

-----  
Par stef442

bonjour, je suis en ce moment en année sabbatique à l'étranger pour être avec ma femme qui occupe un poste pendant 3 ans et je souhaite rester avec mon épouse. Mon congé se termine le 1 aout 2021, je souhaite négocier une demande de rupture conventionnelle auprès de mon employeur, sachant que je ne peux pas revenir en France avant début juillet. Je voulais donc savoir comment je peux négocier avec mon employeur et si les mails ou visioconférences sont légales. Cordialement.

Mr DEVEY Stephane

-----  
Par AGeorges

Bonsoir,

Mais bien sûr, Stéphane, vu les conditions sanitaires et la difficulté des voyages, tout ce qui est mail et visioconférence est absolument encouragé.

Le télétravail est même devenu partiellement obligatoire ici.

Si votre patron est 'ouvert' il n'est pas impossible que vous puissiez tout régler à distance.

Bonne chance